

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 27/03/2025

*Date d'Affichage : 27/03/2025

*Conseillers en exercice : 9

*PRESENTS : 2

*VOTANTS : 2

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à 9 heures 30 le Comité de la Caisse des Ecoles légalement
convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Président de la Caisse des Ecoles.
2^{ème} convocation suite à réunion du 26/03/2025 où absence de quorum.

Étaient présents : Messieurs BRUN Thierry et PLAIGNAUD Michel.

Absentes Excusées : Mesdames Isabelle LACOUR et Fabienne MAVOUNGOUD.

Absents : Messieurs Vincent BLANGY, Stéphane CHEPPTTELL et Fodié DIARRA,
Mesdames DESPIAU Typhanie et Murielle FANOUILLERE ;

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.

**Déli.3 AFFECTATION DE RESULTAT DU COMPTE
ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES ANNEE 2024**

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Margency,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de
1 502,65 €uros

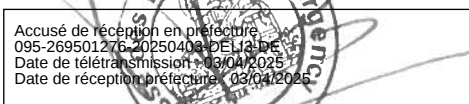
DECIDE de reporter le résultat en excédent au compte 002 (excédents antérieurs reportés)
pour 1 502,65 €uros.

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère
Exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le



Fait à Margency, le 3 avril 2025
Le Président,
Thierry BRUN.



Accusé de réception en préfecture
095-269501276-20250403-DELI3-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025